

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE

L'An deux mille dix-sept, le jeudi 28 septembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22/09/2017 s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Bernard HILLIET, Maire.

Présents : Bernard HILLIET, Maire, Roland LEGUENNEC, Marie-Eliane ROZO, Mamadou DANTE, Marie-Thérèse LE GAC, Jean-Luc GAGNEROT, Serge BROSOLO, Roland ROZO, adjoints au maire, Gilles VASSEUR, Chrystelle LASSERON, conseillers délégués, Sylviane TESSIER, Jacques VERMILLARD, Gabriel GODIN, Stéphane ROUMY, Annie AUDO, Patrick LE ROUX, Sylvie BOSSARD, Christine POUILLET, Gildas QUENDO, Jacques LEROY, Jacques BENESSE, conseillers municipaux

Absents : Olivier LE FLOCH, Annick DELAUNAY

Représentés : Jeannette DREANO par Roland ROZO, Christiane COURDJIAN MOISSON par Jacques VERMILLARD, Guy LE BIHAN par Roland LE GUENNEC, Maryvonne CORRIGNAN par Marie-Thérèse LE GAC, Jean-Michel BELZ par Patrick LE ROUX, Dominique SELLIER par Stéphane ROUMY, Jacques LEROY par M. BENESSE

Madame Chrystelle LASSERON est nommée secrétaire de séance.

Décision à l'unanimité d'ajout à l'ordre du jour, de la délibération suivante : **Aide de solidarité aux Antilles françaises – Subvention à la Fondation de France (point 14)**

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2017.

1 - Finances - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2016 du délégataire du camping de Bois d'Amour

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

Exposé :

Il appartient aux délégataires de produire chaque année, à la ville de Quiberon, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

La société Flowers campings a transmis son rapport d'activités pour l'année 2016.

Le nombre de séjours s'élève à 4 425 en 2016, soit une hausse de 8.1% (4 093 en 2015). De fortes progressions sont observées en avril (33.5%), juillet (15.8%) et septembre (27.9%). Le taux moyen d'occupation est de 70.76% soit une augmentation de 8% (62.93% en 2015).

Le chiffre d'affaires est passé de 1 221 500 € à 1 328 200 €. La marge nette qui était de 62 900 € en 2015, s'élève à 106 300 € en 2016.

Des investissements ont été réalisés à hauteur de 200 683 €.

Les indicateurs de satisfaction de la clientèle sont très corrects. La clientèle reste essentiellement française (90%).

Le label 4 étoiles a été obtenu en septembre 2017.

La ville a perçu une redevance d'un montant de 185 610 € TTC (154 676 € HT).

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport qui a été communiqué par voie numérique aux membres du Conseil municipal et est consultable au Secrétariat général.

Monsieur BROSOLO expose les éléments principaux du rapport.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

2 - Finances - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2016/2017 du délégataire du centre aquatique

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

Exposé :

Il appartient aux délégataires de produire chaque année, à la ville de Quiberon, un rapport d'activités de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

La société Equalia a rendu son rapport d'activité pour la période 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017.

Le résultat d'exploitation ressort une perte de 270 343 € HT soit une augmentation de la dépense de l'ordre de 10% (243 485 € HT sur l'exercice précédent). Les charges de gestion sont relativement stables. En revanche, les recettes ont baissé de - 8.5%. La fermeture liée aux travaux sur les filtres a substantiellement impacté le fonctionnement de la piscine.

42 551 usagers ont été accueillis dont 25 434 entrées tous publics, soit une baisse de 11.4%. Une grande partie de la baisse de fréquentation est liée à la fermeture de la piscine en raison de travaux sur des filtres. 2 893 élèves ont fréquenté la piscine et 2 908 passages d'adhérents des associations sportives sont comptabilisés.

En période de vacances scolaires, l'accueil au public est de 51.5 h et hors période scolaire de 31.5 h. Les clubs disposent de créneaux 9h par semaine.

La qualité du service est reconnue par les usagers et le maître d'ouvrage. Neptilude a accueilli 80% d'usagers quiberonnais et 20 % d'usagers non quiberonnais.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport qui a été communiqué par voie numérique aux membres du Conseil municipal et est consultable au Secrétariat général.

Monsieur BROSOLO constate que le déficit s'est nettement accentué ces trois dernières années. Ce déficit s'explique par l'ouverture de la nouvelle piscine à Auray, la baisse des effectifs scolaires des villes extérieures, le caractère climato dépendant de l'activité et, de manière plus conjoncturelle, des désordres sur les filtres qui ont nécessité des réparations et la fermeture de la piscine (25 jours au lieu de 6).

Monsieur DANTE expose les éléments suivants dans le cadre d'une mise au point liée à la parution récente d'un article de presse critique à l'initiative du Président de l'association du Triathlon. La piscine Neptilude est exploitée par la société Equalia spécialisée dans l'exploitation des piscines pour le compte des collectivités. Ce sont des professionnels confirmés. Le contrat qui lie la ville à la société est une délégation de service public à régie intéressée ce qui veut dire que la rémunération de l'exploitant augmente quand le déficit diminue. Or depuis quelques années pour des raisons diverses liées notamment à la concurrence d'une piscine à Auray et à de graves défaillances techniques, le déficit a explosé de 220 000 € à 291 000 € cette année. Il est désormais supérieur au chiffre d'affaires et la rémunération de l'exploitant est donc minimale c'est-à-dire 9000 € TTC. Cette situation ne peut plus durer. Pour diminuer le déficit de la piscine pris en charge par la collectivité et pour augmenter sa rémunération, l'exploitant se doit de rechercher les moyens d'avoir un chiffre d'affaires optimal sur les créneaux les plus intéressants sur le plan commercial. C'est le cas notamment sur le créneau 18h/20 heures où la demande est extrêmement forte. C'est la raison pour laquelle l'utilisation de la piscine par les clubs Triathlon et Quiberon Atlantique natation a été modifiée, après de nombreuses réunions, mais sans les pénaliser. Sur les trois rendez-vous hebdomadaires programmés la saison dernière, deux d'entre eux sont maintenus. En revanche, le 3^{ème} ne peut l'être pour des raisons financières et commerciales. Deux autres créneaux ont été proposés, et l'un d'entre eux a été retenu par le Club Quiberon Atlantique Natation. Les conditions tarifaires exceptionnelles accordées l'an passé sont maintenues soit 12.5€ la ligne d'eau. La Ville, indirectement, en supporte la charge, ce qui s'ajoute bien sûr aux subventions accordées par ces mêmes contribuables dans le cadre du budget ou par une mise à disposition des personnels et matériels de la Ville. Le chiffrage des subventions accordées à l'Association du Triathlon est le suivant (il n'est pas fait mention de Quiberon Atlantique Natation qui a accepté les nouveaux créneaux) : Subvention de fonctionnement : 3971€ ; Subvention inscription D1 : 25 000€ ; Mise à disposition de matériel et des services techniques : 29 605€ ; Camping pour les athlètes : 531.71€ ; Police municipale : 1632€ ; Lignes d'eau à la piscine : 1650€ ; Participation aux frais de champagne pour la tente VIP : 800€ ; création d'un placard pour le club de triathlon à la maison des associations : 3407.95€. Soit un total de 66597.66€. Il note que l'association bénéficie d'un excédent de 66 000 € sur son compte bancaire. Pourraient être ajoutés le prêt gracieux du sous-sol de l'espace Louison Bobet et le prêt du minibus lors des déplacements même si les autres associations en bénéficient également. Ainsi, il s'offusque des mensonges contenus dans l'article de presse récemment et souligne que le club a été consulté à plusieurs reprises, comme le démontre un certain nombre d'échanges de méls. C'est donc un très mauvais procès particulièrement injuste, surtout pour

les contribuables de la Ville, que fait le club du Triathlon pourtant fort bien traité par la Collectivité, à l'exploitant de la piscine Neptilude.

Monsieur BENESSE considère que le problème de fond vient, avant tout, du déficit chronique et le fait que lorsque l'utilisateur dépense 1€ pour la piscine, la Ville dépensait 1€ l'année dernière et 1.20 € cette année. Pour retrouver le déficit de 190 000 €, il faudrait augmenter de 22% le nombre d'entrées. Par ailleurs, il considère que les solutions préconisées par la société Equalia n'apparaissent pas à la hauteur de l'enjeu puisque, au regard du rapport, l'investissement à consister à investir dans 6 aquabikes. Le rapport fait état d'une baisse des recettes et une augmentation de la plupart des dépenses ; celles-ci n'apparaissent pas maîtrisées. Il rappelle enfin que l'aide apportée par la collectivité aux associations et notamment ces 3000 €, répond à l'objectif de faire monter en niveau les jeunes sportifs.

Monsieur BROSOLO fait observer que sur les premiers mois de 2017, il est constaté une augmentation de 10% des recettes.

Monsieur Le Maire rappelle, au préalable, que les associations sont essentielles pour la Commune et celle-ci doit les accompagner. Les associations citées portent très haut l'image de la ville. Il revient sur la question des créneaux. L'année dernière, il a répondu favorablement à la demande des deux clubs qui souhaitaient bénéficier de créneaux supplémentaires. Une solution avait été trouvée : les créneaux étaient définis de telle sorte qu'elle gêne le moins possible l'activité commerciale de l'exploitant. Cette année, l'exploitant a répondu à la demande de la Municipalité de revoir son fonctionnement de telle sorte que le déficit reste raisonnable. Dès lors, il a proposé de modifier un créneau parmi l'ensemble des créneaux proposés. Le Président de l'association QAN a donné son accord. La Municipalité pensait que cet accord valait également pour le club du Triathlon. Mais, ce dernier a indiqué que le nouveau créneau ne le satisfaisait pas. Il a alors été proposé d'accorder le même créneau que l'année dernière mais à un tarif normal. Il s'agit, en effet, de trouver des solutions qui satisfassent toutes les parties et tout le monde s'accordera à reconnaître la nécessité de ramener le déficit à de justes proportions.

Monsieur BENESSE considère qu'un plan d'actions doit, avant tout, être présenté par le délégataire pour rétablir la situation sans demander des dépenses d'investissements supplémentaires tels que la couverture du solarium et du jacuzzi.

Monsieur Le Maire répond que cette demande a déjà été formulée auprès de l'exploitant.

Monsieur LEROY estime qu'une partie des discussions ne concerne pas l'objet de la délibération. Sur la question des créneaux, il précise néanmoins que la question portait sur le nombre de lignes d'eau dont doivent disposer les clubs pour être dans de bonnes conditions d'entraînement, soit a minima 3 lignes d'eau. Afin de préserver ces conditions, il s'est déclaré favorable à de nouveaux créneaux, avec 4 lignes d'eau, le mercredi soir et le samedi matin à plein tarif mais l'association QAN n'était pas intéressée en raison du coût. Il fait valoir, par ailleurs, que le nombre d'adhérents augmente puisque l'association passe de 3 à 20 jeunes et à 5/7 adultes supplémentaires pour 2017. Il estime que la question est désormais réglée.

Monsieur DANTE note néanmoins que la fréquentation était de 2.3 baigneurs en moyenne par ligne l'année dernière alors que le ratio est d'environ 5. Pour lui, la demande du club est

excessive dans un contexte de restriction. Il regrette la pression qui a été effectuée par le Président de l'association sur l'exploitant et l'article de presse qu'il considère comme mensonger.

Monsieur LEROY indique entretenir de bonnes relations avec le directeur de la piscine.

Monsieur BENESSE constate que la fréquentation de la piscine est répartie de la manière suivante : 20% de quiberonnais ; 80% de non quiberonnais.

Monsieur LE ROUX estime que l'équipement est incontestablement d'intérêt général et qui favorise l'attractivité de la station. Il est simplement nécessaire de travailler sur le meilleur équilibre à trouver. Il note que la température de l'eau est trop basse et qu'il faudrait sans doute prendre en compte cet aspect.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

3 - Finances – Fonds de concours 2017 - Communauté de Communes AQTA – Travaux d'aménagement Boulevard Chanard

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

Exposé :

Par délibération en date du 13 juillet 2017, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a décidé le versement d'un fonds de concours à chaque commune membre d'un montant de 20 833 €.

Il est rappelé que les fonds de concours ont vocation à financer la réalisation d'un équipement. Son montant ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire.

La Ville de Quiberon propose de présenter le projet de travaux du boulevard Chanard consistant à prolonger la requalification en cours de la rue Brizeux à la place du Doued.

Le projet a pour objectif d'embellir le Boulevard et de réduire l'emprise de la voiture sur le front de mer tout en sécurisant les déplacements piétons et vélos. L'espace sera défini comme une zone de rencontre. Du mobilier vélo supplémentaire sera installé.

Plan de financement :

Dépenses hors taxes	Recettes
Travaux d'aménagement : 162 500.00 €	Département (contrat Attractivité Touristique) : 40 625 € (25% travaux uniquement)
Mobilier : 4 166.00 €	Fonds de concours AQTA : 20 833 €
	Ville de Quiberon : 105 208 € HT

Le Conseil municipal sollicite la Communauté de communes AQTA pour le versement du fonds de concours au titre de l'année 2017.

Monsieur LE ROUX demande si des places de stationnement seront supprimées.

Monsieur LE GUENNEC répond par la négative. Il précise qu'il s'agit, en premier lieu, d'apaiser la circulation et privilégier un aménagement qualitatif dans la continuité de ce qui a été réalisé.

Adopté à l'unanimité

4 - Finances - redevance d'occupation du domaine public 2017 pour le GAZ

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

Exposé :

Conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du code général des collectivités territoriales, le concessionnaire de Gaz est tenu de verser une redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel situés sous le domaine public communal, à titre permanent ou provisoire.

Pour l'année 2017, le montant des redevances est le suivant :

- Redevance pour occupation permanente : 0.035 € X Longueur de canalisation (48393 m) X le taux de revalorisation (1.18, fixé par décret), soit 2117 €
- Redevance pour occupation temporaire : 0.35 X Longueur de canalisations (502 m) soit 176 €.

Le montant total des redevances dues par le concessionnaire GRDF est de 2293 € au titre de l'année 2017.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le montant des redevances ainsi arrêté.

Adopté à l'unanimité

5 - Finances – taxes et produits irrécouvrables

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux finances et à la Vie Economique

Exposé :

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'admission en non valeur des produits irrécouvrables suivants :

Etat n°1	Société Zenatex Vêtements	Liquidation	350 €
Etat n°2	Loyers - logement social	Décès	617.58 €

Adopté à l'unanimité

6 - Aménagement - Avenant n°2 à la convention opérationnelle d'actions foncières du 05 août 2011 avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne

Rapporteur : Sylvie BOSSARD, conseillère municipale

Exposé :

L'établissement Public Foncier de Bretagne a pour mission notamment d'assurer le portage foncier pour le compte des communes lors d'opérations d'intérêt public.

Le 5 août 2011, la commune de Quiberon et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières sur les périmètres du projet de ZAC multisites du centre-ville (secteurs Verdun-Hoche, Bourg, Gare, Zal et Pilotins).

Par avenant n° 1 en date du 24 juillet 2014, l'enveloppe financière a été actualisée à hauteur de 1 500 000 €.

Les premières négociations entamées depuis et l'avancée du projet amènent à revoir le périmètre d'acquisition et la durée de portage de cette opération pour les mettre en cohérence avec les derniers arbitrages d'aménagement.

A ce jour, les acquisitions réalisées par l'EPFB représentent un stock global porté d'environ 910 000 €, uniquement le secteur du Zal et des Pilotins. Ces acquisitions ont été effectuées en 2012, 2013 et 2014, au gré des opportunités, d'autres sont actuellement en cours sur ce même secteur. La durée maximum de portage étant fixée à 5 ans pour chaque parcelle à compter de sa date d'acquisition, il conviendrait de racheter 2 parcelles (AY n°73 et 1122 côté Zal) à l'EPFB dès cette fin d'année 2017 pour un montant de 526 412,22 € et une autre parcelle (AX n°1293 côté Pilotins) en fin d'année 2018 pour 280 776,18 €.

Les orientations d'aménagement du Zal et des Pilotins ayant été affinées dans le cadre des études de la Liaison Verte, de la Résidence Séniors et des programmes de logements, avec un rachat des terrains des Pilotins par un promoteur immobilier en 2019, après échange avec l'EPFB, celui-ci accepterait que la date buttoir pour le rachat des terrains qu'il a acquis soit reportée au 30 septembre 2019.

Le périmètre d'acquisition serait également revu en réduisant l'intervention exclusivement au périmètre du Zal et des Pilotins, tout en intégrant certaines parcelles en franges du périmètre initial pour la réalisation du programme.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le présent projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention opérationnelle d'actions foncières entre la commune de Quiberon et l'Etablissement Public Foncier.

Monsieur LEROUX rappelle que les terrains ont été acquis initialement par la Ville en vue de réaliser un programme de logements en partie pour les quiberonnais et l'extension de l'espace sportif. Il constate que ces orientations semblent respectées. Cependant, il s'interroge sur le prix de vente des terrains et la densité que représenteront les constructions.

Monsieur Le Maire répond que l'intérêt patrimonial du quartier est bien identifié. Un programme prévisionnel est arrêté consistant à construire une résidence seniors et des logements dont une proportion importante de logements aidés ainsi que la liaison verte qui part de la rue de Lille et à vocation à rejoindre Port Haliguen. Un bureau d'étude a travaillé sur cet aménagement global dans le respect des éléments de patrimoine et de l'ambiance de liaison verte. Un Comité de pilotage composé des différentes sensibilités du Conseil a accompagné l'étude et est resté attentif à ces éléments.

Il souligne, par ailleurs, que de manière générale une attention particulière est portée sur les projets de construction afin de ne pas dénaturer la ville. En ce sens, une procédure de modification du PLU est engagée afin de limiter les possibilités autour des villages et dans les quartiers résidentiels notamment.

Monsieur LE ROUX reconnaît qu'un PLU doit être modifié régulièrement pour s'adapter aux évolutions de la législation. D'autre part, il est le fruit d'un rapport de force sur une commune entre différents intérêts. Dans ce cadre, la Municipalité dispose d'un pouvoir d'action pour encourager d'aller jusqu'à la limite ou, au contraire, mettre un frein à certains projets.

Monsieur Le Maire fait observer que, s'il ne faut pas hésiter à utiliser ce levier, les modalités de mises en œuvre sont parfois difficiles car il reste le risque pour la Commune de perdre en justice. S'agissant du prix, il précise que, pour la vente du terrain des pilotins, la négociation est en cours, il est donc difficile d'avancer des chiffres mais ces éléments seront présentés au Conseil municipal dans les deux prochains mois. La vente s'effectuera à un prix supérieur à l'achat ce qui permettra d'investir dans d'autres équipements notamment la voie verte.

Adopté par 27 votes « pour » et une abstention.

7 - Aménagement - Projet d'opération de logements multi sites

Rapporteur : Sylvie BOSSARD, conseillère municipale

Exposé :

La ville de Quiberon bénéficie d'une forte attractivité qui dynamise le tissu économique de la Commune. Cette attractivité crée des contraintes qui ont été identifiées dans le PLU approuvé le 16 octobre 2014 :

4. Forte part de résidence secondaire (65%) occasionnant une saisonnalité forte et entraînant une saturation du territoire pendant la période estivale (carence en basse saison).
5. Hausse constante des prix du foncier conduisant à influencer sur le profil sociologique de la ville représentée, notamment, par un déséquilibre de la structure par âge.

Cette situation conduit nombre de ménages quiberonnais et de personnes travaillant sur le territoire communal à habiter en dehors de la Presqu'île.

Pour inverser ce phénomène, la Commune œuvre au développement de logements en accession à coût maîtrisé et en locatif social.

Ainsi, récemment, d'un côté, la Commune a mené des négociations avec trois propriétaires pour l'acquisition de terrains auxquels viendrait s'ajouter une parcelle propriété communale et, d'un autre côté, elle a mené une consultation auprès d'opérateurs en fixant des objectifs de logements en accession aidée plus ambitieux que ceux prévus au PLU (logement locatif social (20%) et accession aidée (10%)) et en demandant à ce que l'impact financier de l'opération pour la ville reste faible.

Deux offres ont été réceptionnées. Seule l'offre de Bretagne Sud Habitat, Le Logis Breton et OCDL Giboire a répondu aux objectifs fixés par la Ville. Elle présente les caractéristiques suivantes : Réalisation sur 4 sites de **85 nouveaux logements** répartis comme suit :

Secteur	Surface de terrain	Programme
OAP n°5 - Rue des Hortensias	Environ 3 680 m ²	20 logements dont : 15 logements privés 5 logements à coûts maîtrisés
OAP n° 6 - Rue du Manémeur	Environ 2 460 m ²	9 lots à bâtir dont : 7 en primo accession à 70 000€/lot 2 à 90 000€/lot. Lot de 250m ² en moyenne.
OAP n° 3 - Rue du Levant	Environ 2 549m ²	27 logements dont : 8 logements locatifs sociaux 19 logements à couts maîtrisés + une opération démolition/reconstruction de 32 logements sociaux Rue du Levant sur la parcelle de BSH (4 335 m²)
Avenue du Général De Gaulle	Environ 2 200 m ²	700 m² de surface commerce/bureaux 29 logements dont : 9 logements locatifs sociaux 20 logements privés et 20 places publiques/commerces

Cf. plan de localisation des 4 sites.

Soit au total sur les quatre sites : **17 logements en Locatif Social (20%), 31 logements en accession maîtrisée (36%) et 37 logements libres (44%).**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de logements multi-sites sus exposé et d'autoriser M. Le Maire à poursuivre les négociations afin d'aboutir à la réalisation des opérations décrites ci-dessus.

Monsieur LE ROUX note que cette politique volontariste de construction de logements aidés s'inscrit dans une démarche de la Ville de longue date. Il estime néanmoins que si cette politique aide certains quiberonnais, elle ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés, en particulier, l'inversion du rapport résidences principales / résidences secondaires ; cet exercice n'est pas possible, selon lui, dans les collectivités à forte attractivité touristique. Il faut donc la mettre en œuvre mais sans s'illusionner sur son résultat. En revanche, il émet des réserves sur

le projet avenue du général De Gaulle car il estime qu'il n'y a pas d'intérêt à créer 700 m² surfaces commerciales supplémentaires.

Monsieur VASSEUR fait observer qu'il s'agit surtout de répondre aux besoins des jeunes qui ont envie de s'installer à Quiberon mais n'en ont pas les moyens.

Madame POUILLET s'inquiète de l'importance du nombre de logements envisagé par rapport à la demande et de leur éventuelle densité. Elle estime que les entreprises risquent de moins recruter ces prochaines années.

Monsieur Le Maire répond que la Ville s'inscrit désormais dans une politique très volontariste de logements aidés qui permettra véritablement aux jeunes de s'installer sur le territoire communal soit par l'accession à la propriété soit par des locations à prix maîtrisés. Il rappelle que la commune de Quiberon est le second bassin d'emplois de la Communauté de communes. S'il est difficile de recruter, c'est en partie en raison des problèmes de logements alors même que nombre d'entreprises sont ouvertes entre 9 et 12 mois par an. La liste d'attente de la demande de logements est importante. Les 6 logements d'accession à la propriété, qui ont été mis en place par la précédente Municipalité à Kerné, satisfont particulièrement leurs propriétaires.

Monsieur LE ROUX estime qu'il faut être vigilant car, au bout de 15 ans, la maison est vendue sur le marché et il faut recommencer la procédure.

Madame LE GAC note que, dans les demandes de logement, apparaissent de plus en plus des personnes d'un certain âge, avec des retraites modestes.

Madame BOSSARD s'interroge sur l'importance du nombre de logements prévus annuellement qui pourrait se situer au-dessus des prévisions du PLU.

Monsieur Le Maire objecte que la production de logements doit s'analyser en termes de moyenne sur 15 ans. Par ailleurs, sur la question de la surface commerciale prévue, il explique que les 700 m² de magasin sont prévus afin d'améliorer l'entrée de ville autour du rond-point de la Gendarmerie, en substitution à un commerce existant.

Adopté par 27 votes « pour » et 1 contre (lié à l'opération Général de Gaulle)

8 - Foncier - Acquisition du terrain cadastré AK n° 95 – Aménagement de Saint Julien sud (Briellec 3)

Rapporteur : Sylvie BOSSARD, conseillère municipale

Exposé :

M. et Mme AUDO Yannick, propriétaires de la parcelle cadastrée AK n°95, Rue du Nerhuen, ont proposé, par courrier en date du 12/06/2017, de vendre leur terrain à la Commune.

Cette parcelle de 1 260 m² se situe en zone à urbaniser 1AU au Plan Local d'Urbanisme dans le périmètre d'aménagement au sud de Saint Julien (Briellec 3).

Ce périmètre d'environ 6 Ha 5 constitue la plus importante opportunité d'aménagement pour la Commune dont l'objectif est la réalisation d'une opération d'ensemble devant comprendre environ 200 logements dont au moins 30% de logements aidés (20% en locatif social et 10% en accession à coût maîtrisé) ainsi qu'une voie de desserte principale et des voies secondaires, afin de répondre au besoin en logements et à l'accueil de population.

Fin 2015, la Commune a engagé des études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concertée sur ce secteur.

L'acquisition se ferait au prix de quatre-vingt-un mille neuf cent euros (81 900 €) soit soixante-cinq euros par m² (65€/m²).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AK n° 95 situé Rue du Nerhuen et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (Madame Annie AUDO s'étant retirée)

9 - Foncier - Acquisition du terrain cadastré AX n° 67p (environ 164 m²) – 30 Boulevard Anatole France

Rapporteur : Sylvie BOSSARD, conseillère municipale

Exposé :

Dans le cadre de l'aménagement du secteur dit des Pilotins et plus particulièrement le secteur Sud en vue d'y réaliser environ 25 logements dont 20 % de logement locatif social et environ 30% de logements en accession à coût maîtrisé, la Commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée AX 67p pour environ 163 m².

En effet, cette bande de deux mètres de large permettra, avec les parcelles voisines AX 949 et 950 restant à acquérir, de porter la largeur de l'accès de 5 à 7 mètres et donc d'obtenir un accès suffisant à la desserte des futurs logements.

M. et Mme Carzon, propriétaires de la parcelle, sont favorables à cette vente à la Commune.

L'acquisition se ferait au prix de 100€/m² soit 16 300 € (seize mille trois cents euros), selon une surface restant à préciser par le géomètre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AX n° 67p située Boulevard Anatole France et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

10 - Recensement de la population - Désignation d'une coordonnatrice communale

Rapporteur : Gabriel GODIN, conseiller municipal

Exposé :

En début d'année 2018, la Commune doit procéder à l'enquête de recensement de la population.

Afin de réaliser au mieux les opérations de recensement, un coordonnateur communal doit être désigné.

La fonction consiste à assurer la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement et à être l'interlocuteur de l'INSEE.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à désigner un coordonnateur communal pour les opérations de recensement de 2018 et les suivantes et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

11 - Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Gabriel GODIN, conseiller municipal

Exposé :

Dans le cadre du prochain recensement, il convient de créer un emploi de coordonnateur communal adjoint. Les missions de ce dernier seront d'accompagner la coordonnatrice communale dans la bonne exécution du recensement (organisation des formations des agents recenseurs, saisie des données journalières de collecte et transmission chaque semaine des indicateurs d'avancement de cette dernière à l'INSEE...) (voir fiche de poste jointe).

Afin de respecter les délais très courts imposés par l'INSEE, il convient de créer trois nouveaux postes d'agents recenseurs par rapport au dernier recensement où le nombre d'agents s'élevait à 13. Le coût global pour la collectivité sera équivalent au coût du dernier recensement.

Adopté à l'unanimité

Accueil Population		
- agent(e) recenseur(seuse)	16	
- coordonnateur(trice) communal(e) adjoint(e)	1	Cadres d'emplois des Adjointes Administratifs

12 - Ressources Humaines – Convention de mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan

Rapporteur : Gabriel GODIN, conseiller municipal

Exposé :

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les centres de gestion départementaux peuvent recruter des agents en vue de les affecter, auprès des communes, à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Dans le cadre de la gestion des remplacements des agents, il apparaît opportun d'adhérer au service de Missions Temporaires mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan ci-après annexé et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

13 - Ressources Humaines – Convention relative à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi

Rapporteur : Gabriel GODIN, conseiller municipal

Exposé :

Pôle emploi assure la mission d'accompagnement des demandeurs d'emploi, que ces derniers proviennent du secteur public ou du secteur privé.

Cependant, en matière d'indemnisation au chômage de ses anciens agents fonctionnaires, la Collectivité reste son propre assureur. Elle finance directement sur son propre budget la charge des allocations de chômage, instruit elle-même les dossiers de demande d'indemnisation et en assure la gestion administrative.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, propose d'effectuer le calcul des allocations chômage pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Le calcul des allocations chômage demande, en effet, une certaine technicité en raison de l'évolution régulière des règles de l'UNEDIC.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à ce service, d'approuver, en conséquence, le projet de convention entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ci-après annexé et d'autoriser M. le Maire à signer le projet de convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

14. Aide de solidarité aux Antilles françaises – Subvention à la Fondation de France

Rapporteur : Mamadou DANTE, adjoint à la participation citoyenne et à la vie associative

Exposé :

Les Iles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, aux Antilles, ont été en grande partie dévastées par le passage de l'ouragan IRMA le 6 septembre.

Il n'a épargné ni les habitations, ni les bâtiments publics, ni les infrastructures, ni les commerces. La détresse des populations est sans précédent, certaines personnes ayant tout perdu (logement, emploi).

Dans un esprit de solidarité entre collectivités territoriales et populations, il est proposé au Conseil municipal de verser la somme de 1000 € à la Fondation de France dans le cadre de son programme « solidarité nationale pour les Antilles ».

Monsieur BENESSE suggère que, à l'instar d'un certain nombre de communes, la Ville verse la somme de un euro par habitant.

Monsieur Le Maire propose de voter la subvention à hauteur de 1000 € ce qui n'empêchera pas qu'ultérieurement, une somme complémentaire puisse être décidée. Il précise que la Ville a également apporté son aide en mettant à disposition une camionnette pour le transport de marchandises jusqu'à Paris en vue d'être expédiées aux Antilles.

Adopté par 27 votes « pour » et 1 abstention

15 - Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Nature	Date	Objet	Titulaire	Montant
Conventions	25/07/17	Conventions de financement pour la rénovation des réseaux d'éclairage	Morbihan Energies	96 140,00

		programme exceptionnel MPPE rénovation G3, G4 sur 2016 et 2017		
Contentieux	24/07/17	Saisine de la CAA Nantes par M. et Mme Jarriault contestant la décision de rejet du TA Rennes du recours contre une non opposition de la Commune à une déclaration préalable (clôture)		
Contentieux	24/07/17	Saisine du TA Rennes de l'association Les Pirates Bretons demandant une indemnité pour ne pas avoir été retenu pour une animation et utilisation sans autorisation de son image dans le magazine municipal		
achat	25/08/17	Nouvelle face paycontrol borne aire des campings car	URBA FLUX	4 320,00
achat	13/07/17	achat de bornes de voirie	AVENIR VOIRIE	5 678,40
achat	13/07/17	achat de clous de voirie	UNIVERS & CITE	1 860,00
étude	13/07/17	détection de réseaux rue de Port Haliguen	DETECT RESEAUX	14 057,14

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

1. Le prestataire pour la sonorisation des concerts de l'été choisi cette année est le même que l'année dernière. Or il était plus cher de 1000 € en 2016 et de 35% en 2017 qu'un autre prestataire qui avait donné satisfaction lors des 14 étés précédents. De plus La ville a embauché un ingénieur son pour superviser les concerts ce qui alourdit le coût de la prestation.

Pouvez-vous indiquer quel est le coût total de la sonorisation des concerts en particulier :

- **Coût de l'ingénieur son ?**
- **Coût pour la prestation de sonorisation ?**
- **Et pouvez vous préciser les motivations du choix de ce prestataire au détriment d'autres qui étaient moins chers et également compétents?**

Monsieur GAGNEROT apporte les précisions suivantes : les éléments exposés ne sont pas tout à fait exacts ; ils auraient pu être corrigés sur simple sollicitation. Aucun ingénieur son n'a été recruté. Un agent de l'équipe animations des services techniques a été simplement mis à disposition du service animations.

S'agissant de la prestation de sonorisation, le choix du sonorisateur a été effectué après une mise en concurrence à partir d'un cahier des charges précis dans lequel étaient définis les

critères de choix du sonorisateur à savoir: prix 30 %, qualité de la prestation 40 %, expérience et réactivité 30%.

Le coût total de la prestation s'est élevé à 10 897.36 €, soit 13% de plus que le candidat évincé.

Le candidat retenu proposait un matériel plus performant et disposait de nombreuses références dans des festivals de musique. L'expérimentation au Fort Neuf, cette année, imposait particulièrement de garantir le bon fonctionnement de la sonorisation. La prestation a été parfaitement accomplie.

Il précise que les seules plaintes des riverains ont été formulées à l'encontre du prestataire pour les concerts du Casino qui était sonorisés par le candidat non retenu.

2. La commune a acheté « un barnum » pour servir de loge aux artistes. Cette tente n'est montée que pour les concerts patronnés par la mairie. Combien a coûté cet équipement et pourquoi les artistes des concerts offerts par le casino ne l'utilise pas ?

Monsieur GAGNEROT précise que le barnum, de 3x6 m, a été acheté, à l'origine, pour la manifestation du Triathlon, il a coûté 1 344 €. Il a été utilisé, par les services techniques, sur les concerts organisés par la Ville.

Dans la mesure où ce matériel est relativement fragile, il a été décidé qu'il ne pourrait être manipulé que par les services techniques. Or, la ville ne participe pas à l'organisation des concerts du casino. S'il devait être mis à disposition, concrètement, il faudrait la présence des agents des services à la fin des concerts.

3. Pouvez-vous rappeler quelle est la politique d'affichage des événements de la saison ? En effet, les concerts du Fort Neuf du 15 et 16 août ont le droit à de nombreux lieux d'affichage tandis que l'association pour la collecte du sang a été contrainte de limiter son affichage.

Monsieur VASSEUR répond que, à sa connaissance, l'association pour la collecte du sang a bénéficié de tous les supports de communication habituels : panneau lumineux, la publication Quiberon flashes infos, le site internet de la Ville, la page Facebook, une banderole à l'entrée de la ville, des affiches et du fléchage.

S'agissant des événements du Fort Neuf des 15 et 16 août, ils ont été organisés par un Producteur qui a déployé des moyens de communication importants. Nous avons effectivement constaté un certain nombre d'affichages sauvages ce que nous déplorons. Cette question a été évoquée avec le Producteur, lors de la réunion de Débriefing qui s'est déroulée hier, afin d'éviter que cette situation se reproduise.

4. Pouvez-vous préciser l'état de votre réflexion concernant le devenir de la mairie ?

Monsieur Le Maire précise que le devenir de la Mairie s'inscrit dans une réflexion plus globale prenant en compte un certain nombre de bâtiments publics : l'Hôtel de Ville, L'Espace L Bobet, le Foyer Laïque Quiberonnais et la Maison du Patrimoine.

En effet, l'Hôtel de ville est dans un état d'obsolescence avancée : le bâtiment s'enfonce de telle sorte que des estrades sont installées dans les bureaux ; il n'est pas conforme aux normes accessibilité ; il n'est pas non plus fonctionnel pour les personnes qui y travaillent. L'ELB présente les mêmes difficultés.

La réflexion est donc menée actuellement dans le cadre d'un Comité de pilotage qui réunit les différentes sensibilités du Conseil municipal, notamment celle de la liste à laquelle appartient M. LEROUX par l'intermédiaire de mesdames BOSSARD et POUILLET. L'accès à l'information est donc aisé. Le travail est réalisé en pleine concertation. Il sera fait appel prochainement à un Bureau d'étude afin d'optimiser la réflexion et d'assurer l'accompagnement technique. Pour information, le Comité de pilotage se réunit le 4 octobre prochain pour le lancement de cette procédure.

Monsieur LE ROUX indique qu'il s'agissait avant tout, à travers cette question, d'informer la population de l'état d'avancement du dossier.

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit, dans un premier temps, de réfléchir et de consulter assez largement à travers le Comité de pilotage et le Conseil des Sages. Le moment venu, lorsque des éléments précis pourront être présentés, une concertation avec la population sera mise en place. Il regrette qu'à partir du moment où la réflexion est menée et que différents scénarii sont envisagés, de fausses informations circulent et donnent lieu à des fantasmes peu favorables à une analyse sereine. La population doit naturellement s'exprimer mais il est important que le travail préalable d'étude puisse être réalisé dans de bonnes conditions.

Secrétaire de séance
Chrystelle LASSERON



Destinataires :

Membres du Conseil municipal : M. Bernard HILLIET, Maire - M. Roland LE GUENNEC, Adjoint au Maire - Mme Marie-Eliane ROZO, Adjointe au Maire - M. Mamadou DANTE, Adjoint au Maire - Mme Marie-Thérèse LE GAC, Adjointe au Maire - M. Jean-Luc GAGNEROT, Adjoint au Maire - M. Serge BROSOLO, Adjoint au Maire - Mme Maryvonne CORRIGNAN, Adjointe au Maire - M. Roland ROZO, Adjoint au Maire - M. Gilles VASSEUR, Conseiller délégué - Mme Chrystelle LASSERON, Conseillère déléguée - Mme Sylviane TESSIER, Conseillère

Municipale - M. Gabriel GODIN, Conseiller Municipal - Mme Christiane COURDJIAN MOISSON, Conseillère Municipale - Mme Jeannette DREANO, Conseillère Municipale - M. Olivier LE FLOCH, Conseiller Municipal – M. Jacques VERMILLARD, conseiller municipal – M. Stéphane ROUMY, Conseiller Municipal - Mme Annie AUDO, Conseillère Municipale - M. Dominique SELLIER, Conseiller Municipal – M. Guy Le BIHAN, Conseiller municipal - M. Jean-Michel BELZ, Conseiller Municipal - Mme Sylvie BOSSARD, Conseillère Municipale - M. Patrick LE ROUX, Conseiller Municipal - Mme Christine POUILLET, Conseillère Municipale - M. Gildas QUENDO, Conseiller Municipal - Mme Annick DELAUNAY, Conseillère Municipale - M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal - M. Jacques BENESSE, Conseiller municipal

Services Ville de Quiberon :

M. Bourserie, Directeur Général des Services - Secrétariat Général - Pôle Culture Communication Événementiel (Service Communication, Médiathèque, Cinéma) - Service Enfance Jeunesse Sport - Service Comptabilité - Service Ressources Humaines - Pôle Population - Pôle Social - Service Police Municipale - Service Urbanisme - Services Techniques - Multi-Accueil – Criée - Aéroport

Presse : Ouest-France / Le Télégramme